

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 14/11/2014

Date d'affichage : 19/11/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du MARDI 25 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-cinq novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Pascal CORDÉ - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Jonathan LAURITO - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Rémy FELIX à Marc-Etienne LANSADE / Christelle DUVERNET à Laëtitia PICOT / Marie-Ly GARCIA à Eric MASSON / Sébastien MACREZ à Maria de Fatima FIANDINO / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Carole RUIZ à Michel DALLARI /

ABSENT : Patrick GARNIER

SÉCRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire expose que les cars municipaux vieillissant, leur entretien devient plus coûteux ; ainsi au mois de novembre, il a fallu procéder à près de 12 000 € de réparations non prévues au budget.

Une subvention complémentaire du budget principal à hauteur de 5 000 € est nécessaire pour financer ces dépenses.

La contribution du budget principal s'élèverait ainsi à 107 000 € au lieu de 102 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention complémentaire de 5 000 € au budget annexe de la régie des transports.

Envoyé en préfecture le 09/12/2014

Reçu en préfecture le 09/12/2014

Affiché le - 9 DEC. 2014

ID : 083-218300424-20141125-2014_148-DE

CM 25/11/2014

N° 2014/148

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2014 AU BUDGET ANNEXE - REGIE DES TRANSPORTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire de 5 000 € au budget annexe de la régie des transports.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.

Le Maire,



M. Etienne LANSADE

Marc Etienne LANSADE